

qui arrêterent la marche de Louis-le-Hutin en Flandres, « Inundatio pluviarum « quasi continua, frigusque tempore æstivo insolitum, a medio mensis Aprilis ad « finem Julii facta sunt ita quod nec segetes nec vineæ ad maturitatem poterant « pervenire. » — « Tantæ fuerunt pluvix quod fere fructus in agris perierunt et « quod ipse (Louis X) necessario rediit in Franciam. Inde secuta est maxima « bladorum caristia... ». — « Anno Domini M° CCC° XVI° unum ovum valuit « unum denarium circa Purificationem beatæ Mariæ. » — *H. des Gaules*, t. XXI et XXII.

VII. — La même année 1317 il y eut long hiver et peste.

*Item eodem anno XVII fuit yemps grandis et mortalitas.*

Presque tous les chroniqueurs parlent de cet hiver, terrible surtout par sa durée. « Hoc anno fuit hyems satis aspera quasi continue a festo beati Andreæ vel « circiter usque Pascha. » *Hist. des Gaules*.

VIII. — L'an 1321, on brûla les lépreux ; la même année, il y eut disette de fruits, éclipse de soleil, famine et peste.

*Anno M° CCC° XXI° fuerunt combusti leprosi, et illo anno fuit sterilitas fructuum et defectus solis et fames et mortalitas.*

Les lépreux étaient accusés d'avoir, poussés par les Juifs, empoisonné les puits et les fontaines. Un lépreux interrogé sur la nature du poison répond qu'il est composé « de sanc d'omme et de pissasts et de trois manières de herbes, les- « quelles il ne sot nommer ou ne le vot, et si y metoit on le corps de Jhésu Crist, « et puis tout ce on séchoit et en faisoit on poudre que l'on metoit en sachiez « que l'en lioit à pierres ou à autre chose pesante et la getoit on en yaue ». — Chronique de saint Denis, *Hist. des Gaules*, t. XX, p. 704.

La persécution fut atroce et s'étendit aux Juifs ; le continuateur de Guillaume de Nangis en trace un triste tableau. *Hist. des Gaules*, t. XX, p. 629.

Il y avait à Lyon, au quatorzième siècle, quatre léproseries : celles de la Madeleine, à la Guillotière ; de Belmont, au-dessus de Vaise ; du Griffon, dans le quartier de ce nom, et d'Ainay. Presque tous les malheureux qui habitaient ces maisons furent suppliciés sur la rive gauche du Rhône, au bout du pont, de l'ordre de l'archevêque Pierre de Savoie, par les familiers de Guillaume de Surron, damoiseau, châtelain de Béchevelin, qui présidait lui-même aux exécutions. Un témoin oculaire raconte qu'il vit torturer par la corde (*torquere in corda*) deux hommes et une femme qui furent ensuite livrés aux flammes ; un second qu'il en vit brûler sept sur le bord du fleuve *in quodam charnevo* ; un troisième, sept autres dans une maison, près du carrefour de la Maladière, ou *in trivio Guilloteri, in domo leprosovia* ; un quatrième, une quinzaine, tant hommes que femmes, *in quodam cacoteria versus fontem Gondichon*, etc.